

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Engagement de la CCPNL sur le renouvellement de la CTG 2026-2030

La Convention territoriale globale (CTG) constitue le cadre de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les collectivités territoriales pour définir et mettre en œuvre un projet social adapté aux besoins des habitants.

Cette démarche transversale permet d'identifier les enjeux prioritaires du territoire et de coordonner les interventions des différents partenaires. Elle peut notamment concerner la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale.

La convention actuellement en vigueur arrivant à échéance, son renouvellement est envisagé pour la période 2026-2030.

Dans cette perspective, un diagnostic territorial partagé a été réalisé au cours du premier trimestre 2026. Ce travail a permis d'actualiser la connaissance des besoins des habitants, d'identifier les évolutions intervenues sur le territoire et de dégager les principaux enjeux devant guider la future convention.

Sur la base de ce diagnostic, la rédaction du plan d'action pour la période 2026-2030 est actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec la CAF et les partenaires concernés. Ce plan précisera notamment les orientations stratégiques retenues, les actions à conduire, les partenaires mobilisés ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi.

À l'issue de ces travaux, une nouvelle Convention territoriale globale couvrant la période 2026-2030 sera établie avec la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De prendre acte de la réalisation du diagnostic territorial partagé au cours du premier trimestre 2026,
- D'approuver la poursuite de la démarche de renouvellement de la Convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2026-2030,
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches et à signer les documents préparatoires nécessaires à l'aboutissement de cette démarche,
- De préciser que le projet définitif de Convention territoriale globale sera présenté au Conseil communautaire pour approbation avant sa signature.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-100

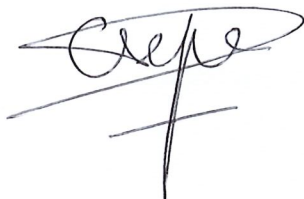
Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le **Feuillet** 
ID : 045-244500542-20260917-C2026_100-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **22/09/2026**

Et de la publication le **22/09/2026**

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2025 de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5,
Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et notamment ses dispositions relatives à l'organisation du service public de l'eau potable,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret en vigueur,
Vu le règlement de service de l'Eau approuvé par la délibération n°2024-04 du Conseil communautaire du 09 janvier 2024,

Considérant que ce rapport annuel est public et a pour principal objectif d'assurer la transparence de la gestion du service par une information précise aux usagers sur sa qualité et sa performance,
Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,
Considérant qu'il a été établi deux RPQS pour l'année 2025, un RPQS pour la régie et un concernant la délégation de service public (Erceville-Andonville-Boisseaux).

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

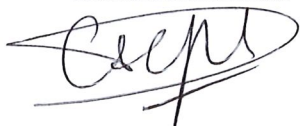
DÉCIDE

- D'adopter les RPQS 2025 pour le service de l'eau potable, tels qu'annexés à la présente délibération,
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

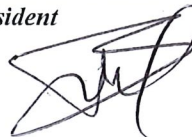
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/09/2026
Et de la publication le 22/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLoux Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2025 d'Assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et notamment ses dispositions relatives à l'organisation du service public d'assainissement collectif,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret en vigueur,

Vu le règlement de service d'Assainissement collectif approuvé par la délibération n°2024-05 du Conseil communautaire du 09 janvier 2024,

Considérant que ce rapport annuel est public et a pour principal objectif d'assurer la transparence de la gestion du service par une information précise aux usagers sur sa qualité et sa performance, Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

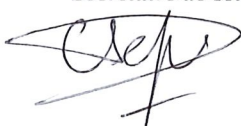
- D'adopter le RPQS 2025 pour le service d'Assainissement collectif, tels qu'annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

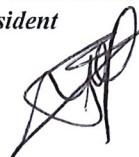
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

Et de la publication le

22/09/2026

22/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Approbation du rapport d'activité 2025 de la Régie Assainissement non collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-1,
Vu le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret,

Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité du SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

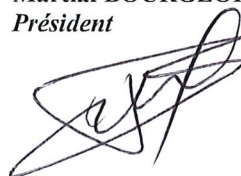
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/09/2026
Et de la publication le 22/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 22

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° C2026-65 du 11 juin 2026 autorisant le Président à lancer l'appel d'offre pour la réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce,
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement en date du 15 septembre 2026,

Considérant que l'entreprise BFIE, retenue pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres,
Considérant que Madame Marie QUÉBRIAC ne participe pas au vote,

Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'attribuer l'appel d'offres pour la réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce aux candidats suivants :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Composition HT	Montant total HT
1	Génie Civil - Serrurerie – Conduites	Entreprise TEOS – 249 Allée des Joncs 45590 SAINT CYR EN VAL	Tranche ferme : 163 984 € Prestation supplémentaire éventuelle : 2 223 € Tranche optionnelle : 9 695 €	175 902 €
2	Pompage – Electricité	Entreprise VEOLIA INGENIERIE TRAVAUX – ROGER MARTEAU 3 rue Joseph Cugnot 37300 JOUE LES TOURS	Tranche A : 35 900 € Tranche B : 48 910 €	84 810 €

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-104

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

Feuille

Page 1

ID : 045-244500542-20260917-C2026_104-DE

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2026

Et de la publication le 21/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

**Objet : Sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la
réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce**

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 287 792,00 € HT. Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'adopter le projet « Réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce » pour un montant total de 287 792,00 € HT soit 345 350,40 € TTC,
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 115 116,80 € HT, soit 40 % du montant des travaux.
- D'approuver le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
Diagnostic structurel	4 900,00 €	2 %
Diagnostic amiante/plomb	1 925,00 €	0,5 %
Maitrise d'œuvre	17 050,00 €	6 %
Travaux – Lot 1	175 902,00 €	61 %
Travaux – Lot 2	84 810,00 €	29 %
Intégration au logiciel de supervision	1 100,00 €	0,5 %
SPS	2 105,00 €	1 %
Total des dépenses :	287 792,00 €	100 %
RESSOURCES :		
Agence de l'eau Seine-Normandie	115 116,80 €	40 %
Fonds propres	172 675,20 €	60 %
Total des ressources :	287 792,00 €	100 %

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-105

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le **Feuille** 
ID : 045-244500542-20260917-C2026_105-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **21/09/2026**
Et de la publication le **21/09/2026**

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 2

Votants : 18

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Attribution du marché de travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° C2026-64 du 11 juin 2026 autorisant le Président à lancer l'appel d'offre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville,
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement en date du 15 septembre 2026,

Considérant que les représentants de la commune d'Outarville, MM. GUYON, CHARVOZ (fondé du pouvoir de M. FERRIERE) et Mmes LACOMBE et CRETET, ne participent pas au vote,

Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'attribuer l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville aux candidats suivants :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Composition HT	Montant total HT
1	Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées et démolition de la station existante	Entreprise CREA STEP (Beaumont Louestault - 37)	Tranche ferme : 894 236 €	894 236 €
2	Réhabilitation en tranchée ouverte des réseaux d'assainissement de l'avenue d'Arconville (800 ml) et de la rue de Poily (1 050 ml)	Entreprise ADA Réseaux (Saran – 45)	Tranche ferme : 885 205 € Prestation supplémentaire optionnelle 1 : 36 350 €	921 555 €
3	Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation en tranchée ouverte des réseaux d'assainissement de l'avenue d'Arconville (800 ml) et de la rue de Poily (1 050 ml).	SAS A3SN (Montauban-de-Bretagne - 35)	Tranche ferme : 16 465 € Prestation supplémentaire optionnelle 1 : 4 025 €	20 490 €

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-106

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

Feuille

Reçu en préfecture

ID : 045-244500542-20260917-C2026_106-DE

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2026
Et de la publication le 21/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Sollicitation de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 956 627,99 € HT. Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'adopter le projet « Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville » pour un montant total de 1 956 627,99 € HT soit 2 347 953,59 € TTC,
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 586 988,40 € HT, soit 30 % du montant des travaux.
- D'approuver le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
DÉPENSES :		
Études préalables	52 707,00 €	2,7 %
Maitrise d'œuvre	92 374,99 €	4,7 %
Travaux	1 797 606,00 €	92 %
CSPS et CT	13 940,00 €	0,6 %
Total des dépenses :	1 956 627,99 €	100 %
RESSOURCES :		
Agence de l'eau Seine-Normandie	586 988,40 €	30 %
Fonds propres	1 369 639,59 €	70 %
Total des ressources :	1 956 627,99 €	100 %

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-107

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le **Feuille** 
ID : 045-244500542-20260917-C2026_107-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **21/09/2026**
Et de la publication le **21/09/2026**

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLoux Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Engagement de la CCPNL à réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville en respectant les préconisations de la charte qualité de l'Astee

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui finance les études et les travaux sur les réseaux d'assainissement, invite les maîtres d'ouvrage à s'engager dans la charte qualité.

L'application de la charte est une démarche collective initiée par le maître d'ouvrage qui vise à l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'eau et de l'assainissement et poursuit un objectif de réseaux fiables et pérennes.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie peut subventionner différents types de travaux sur les réseaux d'assainissement,

Considérant qu'à ce titre, il est demandé aux collectivités désirant bénéficier d'aides, d'adhérer à la charte qualité nationale pour les travaux de création, reconstruction et réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement (ASTEE),

Considérant que celle-ci décrit les modalités de réalisation de travaux sujets à subventions,

Considérant qu'afin de pouvoir prétendre à des aides, les collectivités doivent s'engager par délibération, à adhérer à cette charte et à en respecter les grands axes,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver l'adhésion à la charte qualité de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement), telle qu'annexée à la présente délibération.

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-108

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 
ID : 045-244500542-20260917-C2026_108-DE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/09/2026

Et de la publication le 22/09/2026

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant
sa publication ou son affichage.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Attribution de l'emprunt pour le budget Eau

Vu les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'offres du Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Épargne,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation Eau et Assainissement en date du 15 septembre 2026,

Considérant qu'il convient de souscrire un emprunt de 650 000 € pour financer les travaux d'eau,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De souscrire un emprunt de 650 000 euros pour financer les opérations de réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce, le renouvellement d'une canalisation et de ces branchements sur Erceville et la mise en place de 16 compteurs de sectorisation sur le territoire auprès de la Caisse d'Épargne avec les caractéristiques suivantes :

- o Montant global du crédit : 650 000 €
- o Durée : 20 ans
- o Taux : 3,80 %
- o Échéance : 14 300 € à 8 202,19 € (capital constant, intérêts dégressifs)
- o Frais de dossier : 700 €
- o Absence de pénalité de remboursement anticipé

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-109

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 045-244500542-20260917-C2026_109-DE

Feuillet 

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/09/2026
Et de la publication le 22/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLoux Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Modification des membres du conseil d'exploitation Eau et Assainissement pour la commune de Charmont-en-Beauce

Vu la délibération n°C2026-41 du 16 avril 2026 désignant les représentants au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement,

Considérant la démission de M. Miguel MENAULT au sein du conseil municipal de Charmont-en-Beauce,

Considérant que M. Miguel MENAULT était représentant titulaire pour la commune de Charmont-en-Beauce et qu'il convient de procéder à son remplacement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

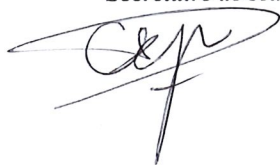
- De désigner M. Lionel JOLIN en tant que membre titulaire de la commune de Charmont-en-Beauce au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement,
- De désigner M. Rémy LEPRINCE en tant que membre suppléant de la commune de Charmont-en-Beauce au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2026
Et de la publication le 21/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Approbation du rapport d'activité 2025 de la CCPNL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

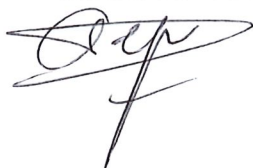
- De prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2026
Et de la publication le 21/06/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 25

Pouvoir(s) : 3

Votants : 23

Présents : MM. DAUPHIN Claude, GRANDEMAIN Michel, LEBRET Olivier (fondé du pouvoir de M. ARNAULT Claude), PHÉLUT Jean-Marc, GUILLOTEAU Florent, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BOURGEOIS Martial, GUYON Gérard, CHARVOZ Didier (fondé du pouvoir de M. FERRIERE Julien), Mmes AUVRAY Gaëlle, COISNON Cassandre, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de M. CHOFFY Patrick), DUPRÉ Céline, BOUVARD Annie, QUEBRIAC Marie, GRAPPY Corinne, LACOMBE Roselyne, CRETET Françoise, BRUCHET Delphine.

Absents excusés : Mmes PRUNET Delphine, JOUANNON--PEIGNÉ Virginie, PETIT Christine, MM. PETIT Stéphane, ARNAULT Claude, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, FERRIERE Julien.

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPRÉ

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adhérer au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret afin de les soutenir et de profiter de ressources et d'accompagnement.

Monsieur le Président rappelle que le CAUE accompagne les collectivités dans la conception, la réflexion et l'amélioration du cadre de vie en apportant une aide à la décision dans le cadre de projets d'aménagement.

Il est proposé d'adhérer au CAUE à la fois pour le compte de la Communauté de Communes et pour celui des communes membres, le montant de la cotisation serait alors égal à la somme des cotisations qu'auraient acquittées toutes les communes concernées, soit 1 743,30 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et notamment ses dispositions relatives aux missions des CAUE,

Vu les statuts du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver l'adhésion au CAUE du Loiret pour un montant de 1 743,30 €,
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

À Bazoches-les-Gallerandes, le 17 septembre 2026

Céline DUPRÉ
Secrétaire de séance



Martial BOURGEOIS
Président



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 17 septembre 2026
Délibération n°C2026-112

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 045-244500542-20260917-C2026_112-DE

Feuillet 

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/09/2026

Et de la publication le 22/09/2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.